

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2013**

Délibération
n° 2013.10.145.B

**Fournitures de
pneumatiques, de
chambres à air et
accessoires et
services divers
afférents -
groupement de
commandes entre le
SMAPE et le
GrandAngoulême et
lancement d'un appel
d'offres ouvert**

LE TROIS OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 septembre 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.145.B**

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET
PATRIMOINE - MARCHÉS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

FOURNITURES DE PNEUMATIQUES, DE CHAMBRES A AIR ET ACCESSOIRES ET SERVICES DIVERS AFFERENTS - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SMAPE ET LE GRANDANGOULEME ET LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Le marché de fournitures de pneumatiques, de chambres à air et accessoires et services divers afférents arrive à échéance au 31 décembre 2013.

La communauté d'agglomération du GrandAngoulême et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Plan d'Eau de la Grande Prairie à Saint-Yrieix-sur Charente (SMAPE), souhaite constituer un groupement de commandes pour le marché de fournitures de pneumatiques, de chambres à air et accessoires et services divers afférents.

Le marché à conclure prendra la forme de marchés à bons de commande sans montant minimum ni maximum, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

L'estimation annuelle de la dépense pour le GrandAngoulême est de 70 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles, 8, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Une convention constitutive de groupement doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation des marchés. Elle désigne le GrandAngoulême comme coordonnateur. A ce titre, il est chargé d'organiser l'ensemble de la procédure de choix du titulaire.

La commission d'appel d'offres sera celle du GrandAngoulême et sera présidée par son représentant.

Conformément à l'article 8-VII-1° du code des marchés publics, le coordonnateur sera chargé de signer et de notifier le marché, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

Je vous propose :

D'APPROUVER les engagements du GrandAngoulême précisés dans la convention constitutive du groupement de commandes présentée ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

D'ACCEPTER que le coordonnateur du groupement pour la fourniture de pneumatiques, de chambres à air et accessoires et services divers afférents soit le GrandAngoulême.

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus portant sur la fourniture de pneumatiques, de chambres à air et accessoires et services divers afférents.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que le marché court à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014 et sera renouvelable annuellement par reconduction expresse trois fois.

D'IMPUTER la dépense au chapitre 011 du budget principal et des budgets annexes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 octobre 2013	<u>Affiché le :</u> 07 octobre 2013